



ÎLE-DE-FRANCE | La loi Elan devait pacifier les relations entre la filiale d'EDF, propriétaire des conduits montants, et les occupants des immeubles. Mais il n'en est rien. Qui paie quoi ? Selon quel calendrier et quelle dangerosité ?

Enedis et les copropriétés s'écharpent sur l'entretien des colonnes électriques

DELPHINE DENUIT

NE VOUS FIEZ PAS à la quiétude apparente de cette jolie petite copropriété nichée rue de Sévigné dans le très prisé quartier du Marais, dans le III^e arrondissement de Paris. Derrière sa belle porte d'entrée en chêne, l'immeuble abrite des habitants très remontés contre Enedis, le gestionnaire public du réseau de distribution d'électricité. « On se bat depuis cinq ans pour la réfection de notre colonne montante d'électricité et la seule réponse d'Enedis, c'est de payer nous-mêmes ou d'attendre dix ans pour qu'il le fasse gratuitement... C'est une forme de chantage, de pression sur notre petite copropriété alors qu'ils savent bien qu'il leur revient de mettre en sécurité à leurs frais toute l'installation », s'insurge Emmanuel de Poulpiquet, membre du conseil syndical, courriel de l'opérateur en mains.

Après le déplacement d'un agent et de multiples échanges, Enedis (ex-ERDF) a réalisé un devis de 15 672 € pour rénover l'ensemble des coffrages cassés ou obsolètes qui longent les cinq étages de l'escalier de service. « On a plein de vieux câbles qui débordent de la colonne montante, certains sont abîmés, d'autres même plus coffrés... C'est Beyrouth ! Il faut rénover avant un nouvel accident électrique », insiste le copropriétaire en référence à l'incendie d'une colonne qui a ravagé en 2016 un immeuble de la rue du Pont-aux-Choux, juste à côté. « La colonne montante a pris feu, heureusement, il n'y a eu aucune victime... Depuis,



Paris (III^e), jeudi. « On a plein de vieux câbles qui débordent, certains sont abîmés, d'autres même plus coffrés », déplore Emmanuel de Poulpiquet, membre du conseil syndical de la copropriété de la rue de Sévigné.

une loi a été votée et Enedis doit la respecter », s'agace-t-il.

80 saisines du médiateur national de l'énergie en 2021

Cette loi, c'est la loi Elan du 23 novembre 2018. Après des années de flou et de batailles juridiques, elle met au clair la gestion de ces conduits qui permettent d'acheminer l'électricité à travers des gaines à tous les étages. Souvent anciennes, vieilles parfois de quatre-vingt-dix ans dans certains immeubles anciens du centre de Paris et d'Île-de-France, ces colonnes sont depuis longtemps à l'origine de bisbilles financières pour leur entretien et rénovation. Qui doit payer ? « La loi Elan a tranché, elle a transféré, sous un délai de deux ans, la gestion de toutes les colonnes montantes – sauf opposition de la copropriété – au réseau public de distribution d'électricité, explique Olivier Challan Belval, médiateur national de l'énergie. Donc, depuis le 23 novembre 2020, il revient à la filiale d'EDF de les rénover et de les entretenir ».

Si sur le papier, le principe est clairement posé, dans les cages d'escalier, les copropriétés et Enedis continuent de

s'écharper. « Malgré la loi Elan, nous continuons d'être saisis pour des litiges concernant la prise en charge financière de travaux nécessaires, ce qui explique que j'ai décidé d'intervenir et d'énoncer une série de recommandations, une doctrine de prise en charge qu'Enedis a accepté d'appliquer, assure le médiateur. Cette doctrine prévoit, dans le cas où les colonnes sont vétustes et peuvent poser un problème de sécurité, qu'il revient à Enedis de les rénover à ses frais ». Comment expliquer la situation rue de Sévigné ? « Il arrive des dysfonctionnements, on trouve encore des pratiques différentes de certains agents localement, pas toujours bien informés », reconnaît Olivier Challan Belval, invitant les copropriétés à le saisir en cas de conflit.

Doctrine ou pas, depuis trois ans, le nombre des litiges liés à ces colonnes augmente : en 2019, 37 dossiers ont fait l'objet d'une médiation, 54 (sur 7 681) en 2020 et 80 en 2021. « Ces dossiers représentent une part faible des médiations en nombre mais il s'agit de dossiers complexes et à forts enjeux financiers », soulignent les services du médiateur. Plusieurs milliers d'euros, voi-

re plus d'une dizaine de milliers d'euros comme dans le cas de la rue de Sévigné, sont en jeu à chaque fois. Des sommes, qui, additionnées, constituent un budget important pour Enedis.

Un plan de rénovation à 40 millions d'euros chaque année

L'opérateur public recense 1,55 million de colonnes sous gestion, « dont 360 000 en Île-de-France où l'on compte le plus grand nombre d'anciennes colonnes, datant d'avant 1930, précise Éric Salomon, directeur en charge de l'activité clientèle chez Enedis. Notre programme pluriannuel prévoit la rénovation de 4 000 colonnes par an dont seules quelques dizaines font l'objet d'une mise en sécurité chaque année, ça reste peu », tempère-t-il. Ce plan coûte 40 millions d'euros en moyenne par an, financés par le Turpe (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité), une taxe qui pèse pour un tiers dans la facture d'électricité. « Quand on repère un problème de sécurité, on se déplace et on remet à nos frais en état mais l'ancienneté n'est pas un critère de rénovation : une colonne récente au coffrage en-

dommagé ou aux câbles détachés à la suite de travaux peut s'avérer plus dangereuse qu'une vieille colonne », lance aussi le cadre d'Enedis, conscient des litiges en hausse : 93 en 2021 contre 67 en 2020.

« C'est vrai que les copropriétés se préoccupent de plus en plus de la vétusté et de la dangerosité de leur colonne montante et demandent leur rénovation. Bien sûr, Enedis ne peut pas tout remettre en état en même temps mais on a le sentiment d'être le pot de terre face au pot de fer », regrette, de son côté, Laurent Raina, directeur général du syndicat Myrabo, en charge de la copropriété de la rue de Sévigné. Surtout, à ses yeux, « la loi Elan soulève un lièvre : est-ce normal qu'Enedis soit juge et partie dans l'audit de ses colonnes ? » s'interroge-t-il. Même réflexion à l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis). « De nombreux bureaux de contrôle (Socotec, Veritas) existent et pourraient qualifier, en tant qu'intermédiaires neutres, l'urgence des travaux selon la vétusté et la dangerosité d'une installation », estime Danielle Dubrac, sa présidente, qui est prête à « lancer une concertation nationale ». ■



Bien sûr, Enedis ne peut pas tout remettre en état en même temps mais on a le sentiment d'être le pot de terre face au pot de fer

LAURENT RAINA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SYNDIC MYRABO

Paris (III^e), jeudi. La rénovation ou la mise aux normes de ces équipements peuvent prendre jusqu'à dix ans.



LP/OLIVIER ARANDEL